

## Eco-mobilier lance la filière de recyclage des articles de bricolage et de jardin

**Eco-mobilier a reçu le 21 avril 2022 l'agrément des pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des articles de bricolage et de jardin. L'éco-organisme est mandaté par les acteurs du secteur, motivés par sa compétence et son expérience. Objectif : mutualiser les moyens opérationnels et répondre dans les meilleurs délais à leurs obligations légales.**

*« Cette extension de périmètre d'activité apparaît comme une suite logique et naturelle pour notre éco-organisme : entre le mobilier, le bricolage et le jardin, il y a de nombreuses proximités d'usages et de matériaux, les acteurs sont proches, parfois ce sont les mêmes. »,* souligne Dominique Mignon, Présidente d'Eco-mobilier.

Cet agrément est avant tout né de la volonté des acteurs du secteur, fabricants et distributeurs, de confier à Eco-mobilier la mission de répondre en leur nom aux obligations issues de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire). *« Ce choix est la reconnaissance des compétences, du professionnalisme et de l'expertise dont Eco-mobilier a fait preuve depuis bientôt dix ans. Le Conseil d'Administration et l'équipe d'Eco-mobilier sont fiers de cette confiance qui leur est ainsi témoignée. »,* poursuit Dominique Mignon.

Plus de 100 000 tonnes d'articles de bricolage et de jardin sont jetés chaque année. Les fabricants et distributeurs sont conscients du caractère ambitieux des objectifs assignés par le cahier des charges, mais sont confiants sur la capacité d'Eco-mobilier à relever ce challenge, grâce à la mobilisation et à l'engagement de toutes les entreprises aux côtés de leur éco-organisme.

### Une collaboration étroite entre professionnels et Eco-mobilier

*« La création de la filière des articles de bricolage et de jardin constitue l'opportunité d'amplifier la démarche RSE initiée par les entreprises du secteur »* pour Jean-Luc Guéry, Président de l'INOHA.

Pour Claire Beauvais, Directrice de la Responsabilité Sociétale et Environnementale de Leroy-Merlin, *« les distributeurs, pleinement conscients des défis posés par la transition écologique, joueront un rôle de leader dans le passage vers l'économie circulaire ».*

Cet agrément est le fruit d'un travail collaboratif entre les fabricants et distributeurs du bricolage et du jardin et Eco-mobilier durant un an et demi. Il s'agit de créer totalement les processus opérationnels d'une filière jusqu'ici inexistante. La force du réseau de collecte et de réemploi d'Eco-mobilier représente ici un atout de poids : 1 200 000 tonnes collectées et recyclées, 5000 points de collecte, 230 centres de tri et 500 partenaires de l'économie sociale et solidaire. La logique d'Eco-mobilier est celle d'un organisme multi-filières qui fait jouer les synergies au bénéfice du consommateur qui trie ses objets et matériaux.

#### Eco-mobilier

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)  
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B  
[eco-mobilier.fr](http://eco-mobilier.fr)

## La mise en conformité des entreprises

Eco-mobilier se donne pour but d'accompagner les distributeurs dans leur obligation de reprise en magasin, de mutualiser et massifier les collectes et les flux et d'inciter à l'éco-conception en vue d'améliorer la durée de vie, la recyclabilité et l'incorporation de matières recyclées.

Le coup d'envoi est maintenant lancé pour l'adhésion des professionnels à Eco-mobilier, afin de se mettre en conformité avec la réglementation. Elle se fait sur le site <https://espace-services.eco-mobilier.fr/>

## Une extension logique vers la filière bâtiment

Cet agrément marque une étape de plus pour Eco-mobilier pour devenir l'éco-organisme des articles de la maison. Dans cette logique, une candidature à l'agrément sera déposée pour la filière bâtiment. « *Les enseignes de bricolage, notamment, sont concernées par l'élargissement de la REP (responsabilité élargie des producteurs) aux Produits et Matériaux de la Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)* », souligne la Présidente d'Eco-mobilier. « *Nous souhaitons fidéliser ces clients, en leur offrant une solution complète, simple et multi-produits. Nous nous adressons plus largement aux distributeurs et aux négoce du bâtiment et à leurs clients, les artisans et les particuliers* ».

Cette nouvelle REP à venir pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 concerne en effet nombre d'adhérents d'Eco-mobilier, les enseignes de bricolage et les jardineries. L'ambition est également de massifier les flux, notamment du bois. Un nouvel agrément « maison » qui offrirait également aux clients des enseignes de négoce - les artisans - une solution simple sur les lieux où ils se fournissent.

Les pré-adhésions sont ouvertes sur : [batiment.eco-mobilier.fr](http://batiment.eco-mobilier.fr)

Dominique Mignon conclut : « *L'objectif est de faire d'une contrainte réglementaire une opportunité pour les entreprises. En s'appuyant sur l'expertise d'Eco-mobilier, les industriels et distributeurs metteurs sur le marché seront en capacité de mettre en œuvre de manière opérationnelle leur vision stratégique pour la filière dans l'intérêt de tous les acteurs, consommateurs, associations et territoires.* »

A propos d'Eco-mobilier

**Eco-mobilier est l'éco-organisme de la maison pour la collecte, le tri et le recyclage.**



Mobilier & Literie

Brico & Jardin

Bois & Matériaux

Jeux & Jouets

**écomobilier**

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français de mobilier, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi depuis 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté près de 3 millions de tonnes de meubles usagés, valorisées à près de 95% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les meubles.

En avril 2022, Eco-mobilier obtient les agréments pour prendre en charge les jeux et jouets et les articles de bricolage et de jardin usagés et est candidat à l'agrément pour la filière PMCB (produits et matériaux de construction du bâtiment).

[eco-mobilier.fr](http://eco-mobilier.fr)

---

#### Contact presse

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – [annedelander@gmail.com](mailto:annedelander@gmail.com)

#### Eco-mobilier

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)  
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 8299 Z  
[eco-mobilier.fr](http://eco-mobilier.fr)